



JURA
CONSEIL ÉLEVAGE

Tech' Lait Jura

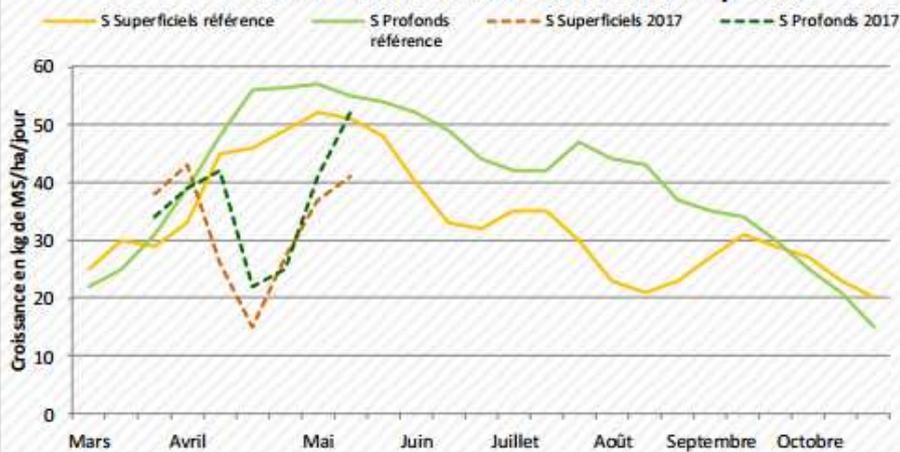
Mai
2017

Actualités Herbe !

Après une fin d'hiver favorable à la croissance de l'herbe, le printemps nous a proposé des conditions sèches et froides qui ont retardé la complète mise à l'herbe et ont obligés à étendre la surface de pâturage et/ou proposer du fourrage conservé. Dans ce nouveau numéro du tech'lait Jura : un point sur la situation du pâturage et sur la conservation des premiers foins 2017.

Faucher pour anticiper !

Courbe de croissance de l'herbe en plaine



2 SITUATIONS :

Si vous utilisez plus de 50 ares par vache actuellement, vous devriez avoir assez de surface pour couvrir les besoins des animaux jusqu'en juillet.

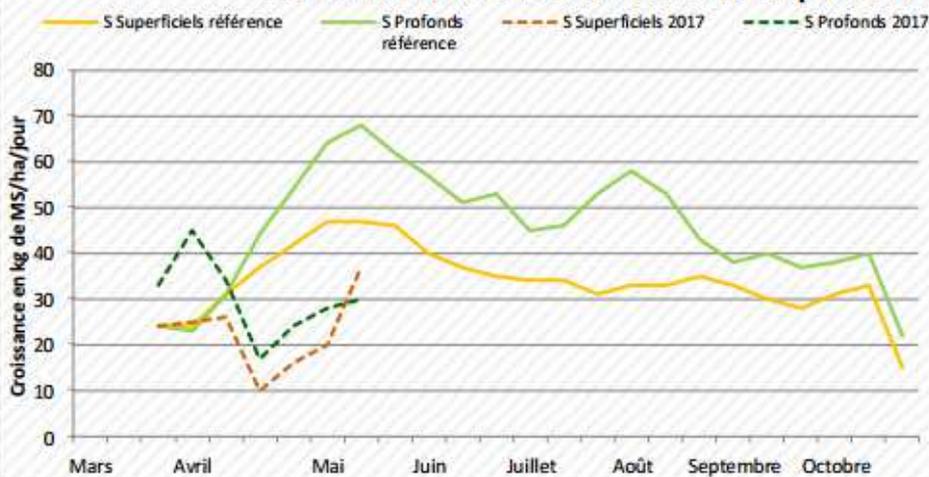
Si vous avez utilisé moins de 50 ares par vache sur le printemps (en compensant avec du fourrage stocké notamment), il faudrait faucher dès que possible des parcelles accessibles au pâturage afin d'en bénéficier dans 3 semaines à 1 mois lorsque la croissance aura à nouveau faibli.

Source graphiques : GROUPE HERBE
FRANCHE-COMTE

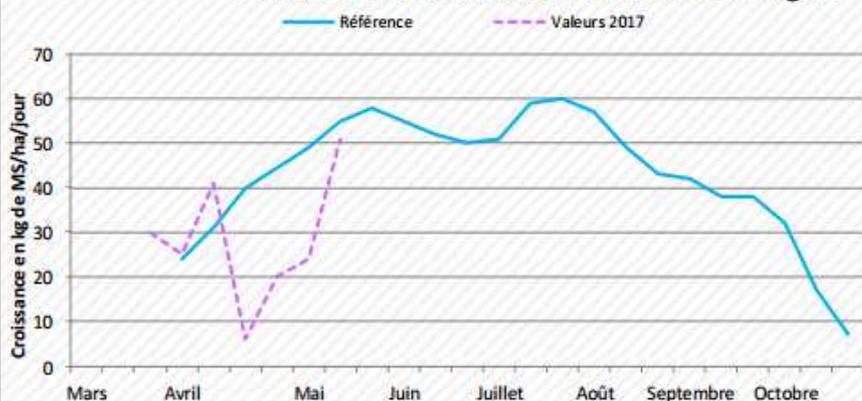
EN MONTAGNE (> 800m)

Si les croissances se maintiennent, et selon votre situation, vous devez pouvoir tourner sur 40 ares par vache.

Courbe de croissance de l'herbe sur les plateaux



Courbe de croissance de l'herbe en montagne



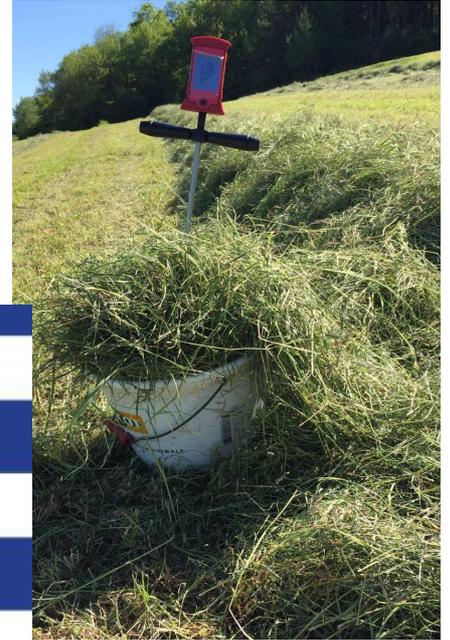
PERIODE	POTENTIEL DE CROISSANCE D'HERBE (kgMS/Ha/Jr)	SURFACE DE PATURAGE NECESSAIRE EN ARES PAR VACHE	EXEMPLE POUR 50 VACHES
MAI	60	30 ares / VL	15 ha
	50	40	20
JUIN	40	50	25
	30	60	30
JUILLET	20	70	35

Un bon foin c'est d'abord un foin qui se conserve bien!
En effet, un foin qui fermente trop du fait de son humidité à la récolte perd de sa qualité et présente des risques d'échauffement et d'incendie.

Le Saviez-vous ?

- 1 **A partir de quel taux d'humidité y a-t-il un risque de fermentation du fourrage ?**
 20 % 30 % 40 %
- 2 **A partir de quelle température faut-il évacuer le fourrage sous protection ?**
 60° 70° 80°
- 3 **L'herbe encore verte peut-elle provoquer un échauffement ?**
 oui non

Réponses : 1-20% / 2-70° / 3-Oui



Depuis l'année dernière, dans le cadre d'une « Charte prévention Incendie » signée entre Groupama, Jura Conseil Elevage et la Chambre d'Agriculture, chaque conseiller est équipé d'une sonde à fourrages (photo ci-contre) permettant de connaître la température et le taux d'humidité de votre fourrage.

Les mesures peuvent se faire au niveau des andains (fourrage tassé dans un seau; cf. photo ci-dessus), dans l'autochargeuse ou dans les bottes.

N'hésitez pas à les solliciter pour limiter les risques !



Le taux d'humidité donne une indication sur la stabilité du fourrage et donc l'évolution possible de la température.

Si votre fourrage n'atteint pas un taux d'humidité inférieur à 20%,
 - ne pas rentrer les balles rondes sous les bâtiments
 - une tolérance est accordée pour les systèmes en vrac, à condition que la capacité de stockage/séchage permette d'atteindre ce seuil.